

Politique de confidentialité

La politique de confidentialité explique de façon transparente la manière dont la Province de Hainaut traite vos données à caractère personnel.

Le responsable du traitement est le Collège provincial, situé à la rue verte, 13 à 7000 Mons. Pour accomplir ses missions, la Province de Hainaut est tenue de traiter vos données à caractère personnel conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux réglementations en matière de sécurité de l'information.

Vos droits : Vous disposez d'une **série de droits** (accès, information, rectification, portabilité, effacement (droit à l'oubli), limitation, opposition, retrait de consentement) conformément aux articles 15 à 22 du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), vous permettant de ne pas rester totalement passif par rapport à l'utilisation de vos données.

Cette demande d'exercice des droits (qui doit être accompagnée de toute pièce justifiant de votre identité) ou toute demande d'information est à adresser au **Délégué à la protection des données (DPO)** soit :

- * par lettre adressée à la cellule DPO, avenue Général de Gaulle, 102 à 7000 MONS
- * par e-mail à l'adresse électronique suivante : info.dpo@hainaut.be

Sécurité et confidentialité des données : La Province de Hainaut met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque inhérent à ses opérations de traitement, répondre aux exigences réglementaires et protéger vos droits et vos données dès la conception des opérations de traitement.

Si la Province traite des images, vidéos et enregistrements vocaux, elle s'engage à ne pas les utiliser à des fins commerciales et s'interdit de toute exploitation à des fins préjudiciables, contraire à la loi ou pouvant porter atteinte à la vie privée / réputation. Elle s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque diffusion sur simple demande. De plus, elle encouragera ses partenaires à faire de même et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Voies de recours : Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés ou qu'un traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD. Pour introduire une réclamation, adressez une demande à l'adresse suivante : Autorité de protection des données, rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles (E-mail : contact@apd-gba.be)

Mise à jour : La présente politique est susceptible de faire l'objet d'éventuelles mises à jour. Il est dès lors demandé de la relire épisodiquement afin d'en être informé(e).

Concours interne pour les agents provinciaux (enseignants et non-enseignants)

Description

Les jeux concours internes en entreprise sont un excellent moyen de stimuler l'engagement des employés, de renforcer l'esprit d'équipe et d'installer une ambiance positive et conviviale. Ils offrent également l'opportunité de mettre en lumière la créativité et l'effort de nos collègues. Pour le rendre encore plus attrayant, l'institution à l'initiative du lancement du jeu concours peut envisager d'offrir une récompense aux lauréats en leur faisant découvrir les services/produits d'un acteur hennuyer. Mobilisons toutes les compétences présentes au sein de la Province, il y a sans doute des talents insoupçonnés à révéler. Par votre participation au concours via le canal décidé par l'institution, la Province est autorisée à traiter les données minimales nécessaires au bon déroulement de celui-ci. Les critères de participation et de jury restent laissés à l'appréciation de l'institution qui en communiquera les modalités. Le lancement du concours et l'annonce du résultat du (des) gagnant(s) peut se faire par une diffusion en interne via l'intranet, le MIH Express. L'image des participants, des membres composant le jury peut être utilisée dans nos différents supports de communication officiels et internes à la Province avec leur consentement.

Responsable de Traitement : Collège Provincial, rue verte 13 à 7000 Mons.

Coordonnées du sous-traitant et types de traitement effectués :

ASBL CIH, avenue de Gaulle, 102 à 7000 Mons. Dans le cadre d'une demande ponctuelle et motivée, l'asbl CIH peut être amenée à consulter/utiliser certaines données pour résoudre un problème technique ou dans le cadre d'une maintenance

- Consultation
- Utilisation

Catégories de personnes : Agent provincial, mandataire provincial ou personnel y attaché

Principaux types de données à caractère personnel

- Données d'identification
- Profession et emploi
- Enregistrements d'images et/ou de sons

Nom, prénom, signature provinciale, adresse mail professionnelle, numéro de téléphone professionnel, l'adresse de l'institution dans laquelle l'agent travaille et sa fonction. L'image des participants et des membres du jury. Les œuvres, les créations, les illustrations

Licéité : Contrat – Consentement (droit à l'image)

Existe-t-il des catégorie(s) spécifique(s) de données concernées faisant l'objet d'une nécessité absolue et de garanties appropriées ? Non

Base(s) légale(s) : Non

Principales catégories de destinataires

- La personne enregistrée elle-même
- Employeur ou relations de travail de la personne enregistrée
- Autres entreprises privées (à préciser)

ASBL CIH , avenue de Gaulle, 102 à 7000 Mons. Dans le cadre d'une demande ponctuelle et motivée, l'asbl CIH peut être amenée à consulter/utiliser certaines données pour résoudre un problème technique ou dans le cadre d'une maintenance

Transfert : Pas de transfert

Conservation - Durée et motivation

Les données concernant les participants ne seront conservées que 1 mois après la clôture du concours. Les nom, prénom, voire la photo des participants et membres du jury, les œuvres, les créations, les illustrations seront conservés le temps de la durée du support sur lequel l'information est relayée.

Droits des personnes concernées liés à ce traitement

- Droit d'information
- Droit d'accès
- Droit à la portabilité
- Droit à l'effacement

Concernant le droit à l'image : la personne concernée a le droit de retirer son consentement à n'importe quel moment en adressant une demande à l'adresse mail info.dpo@hainaut.be